



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGÉARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme HUGO (pouvoir M. FLAVENOT), Mme DI MARINO, M. VALOIS, M. DELBARRE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2018.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. FLAVENOT jusqu'à l'arrivée de Mme HUGO pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-039

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme HUGO (pouvoir M. FLAVENOT), M. DELBARRE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2018.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JANVIER 2018

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 11 janvier 2018.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGÉARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme HUGO (pouvoir M. FLAVENOT), M. DELBARRE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2018.

OBJET : PROJET CINEMA – ADHESION A LA FEDERATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Dans le cadre du projet de construction de cinéma, et alors que les travaux de construction reprendront dans le courant de l'année 2018, il convient dès à présent de prévoir les modalités de gestion du futur établissement, dont la Ville de LUNEVILLE sera propriétaire.

Des solutions sont actuellement à l'étude (Société d'économie mixte, société publique locale, délégation de service public, etc.) pour lesquelles il convient d'être accompagné de manière à purger un maximum de contingences juridiques et de proposer un business plan solide pour l'équilibre financier du futur établissement.

Il se trouve que des contacts ont été pris avec la Fédération des Entreprises Publiques Lcoales. Il s'agit d'une association d'élus, qui est la seule représentante des 1254 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises. Elle rassemble les 11 000 élus locaux, présidents et administrateurs d'Epl qui s'inscrivent depuis 60 ans dans une vision moderne et performante de l'action publique locale.

En cohérence avec son statut associatif, l'accompagnement proposé s'organise dans le cadre d'une adhésion de la collectivité locale à la Fédération. Cette adhésion vise à sécuriser notre projet d'Etablissement Public Local (Epl).

En faisant le choix d'une Adhésion Projet à la Fédération des Epl, nous bénéficierons :

- d'un accès au réseau des 1 254 Epl, au travers de nombreuses réunions d'échange d'expérience et de transfert d'expertise ;
- d'un accompagnement personnalisé tout au long du processus de constitution du futur établissement public local, assuré par un expert juridique de la Fédération ;
- d'un accès au portail d'information, à la documentation et aux offres de formation.

L'adhésion à la Fédération des entreprises Publiques Locales s'élève, pour une collectivité de la strate démographique telle que la Ville de LUNEVILLE, à 4 500 € jusqu'à la constitution du futur établissement.

Il sera proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission des finances, d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. DELBARRE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2018.

OBJET : PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE – CANDIDATURE DE LA VILLE DE LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

La Ville de LUNEVILLE, en partenariat étroit avec la Communauté de Communes du Territoire de LUNEVILLE à BACCARAT, l'Etat et la Caisse des Dépôts a signé la convention « Démonstrateur 21 » en juillet 2016.

Cette convention s'articule autour de trois axes :

- la requalification immobilière dans le centre-ancien (quartier prioritaire de la politique de la Ville) ;
- la consolidation de l'activité commerciale (vacance commerciale prononcée) ;
- le développement de l'économie touristique autour du Château (trop déconnecté du centre ancien).

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, réuni en séance plénière du 14 septembre 2017, a conclu un partenariat avec l'Ecole Nationale d'Architecture de NANCY pour la requalification de l'Îlot Bastien.

Cette démarche s'inscrit pleinement et par anticipation, dans le dispositif « Action Cœur de Ville » dont le lancement a été acté à CAHORS, par le Premier Ministre, le 14 décembre 2017. Ce programme en faveur des villes dites « moyennes » s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale qui donnera lieu à la signature d'un contrat spécifique et à la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

Le programme Action Cœur de Ville s'adresse en priorité à des villes « pôles d'attractivité », hors périmètre des métropoles, dans lesquelles une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire.

LUNEVILLE s'inscrit pleinement dans cette démarche et ce, depuis dix ans, avec un projet global abouti, une ingénierie et une gouvernance opérationnelle qui seront prêtes à mettre en œuvre les premières actions de ce programme dès 2018.

Dans le GRAND-EST, il est utile de préciser que la Ville de LUNEVILLE a été retenue, avec six villes (SEDAN, BAR-LE-DUC, CHAUMONT, LONGWY, SAINT-DIE-DES-VOSGES et GUEBWILLER), par le Secrétariat Général à l'Aménagement Régional (SGAR) dans la démarche « Villes moyenne ». Dans le GRAND-EST, celle-ci a été lancée le 6 novembre dernier à SAINT-DIE-DES-VOSGES. Il a été indiqué à cette occasion que l'expérimentation nationale est complétée, dans notre région, par un accompagnement spécifique des 7 villes, dans le cadre d'une étude-action financée par des crédits du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Cette étude-action se réalise sous la forme de séminaires au bénéfice des 7 villes concernées. Le premier séminaire s'est déroulé à METZ le 7 décembre 2017. Une autre rencontre a été prévue le 16 janvier 2018 à BAR-LE-DUC. LUNEVILLE s'est positionnée pour accueillir le 3^e séminaire le 1^{er} février 2018. Un autre séminaire aura lieu le 20 février 2018. Le séminaire final (qui réunira les 47 villes moyennes de la région) se tiendra au cours de la première quinzaine du mois d'avril.

Parallèlement à la poursuite de ces travaux, le préfet de Région est chargé, avant le 15 février 2018, de prioriser les communes du GRAND-EST qui se porteront candidates.

La Ville de LUNEVILLE ayant d'ores-et-déjà une démarche aboutie, en lien avec la Communauté de Communes du Territoire de LUNEVILLE à BACCARAT, Monsieur le Maire proposera au conseil municipal d'approuver cette délibération d'intention qui viendra étayer le dossier de candidature auprès du Préfet de Région.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- émet expressément, au nom d'un territoire qu'il représente et des habitants qui le composent, le souhait que la Ville de LUNEVILLE soit candidate au programme « Action Cœur de Ville » et fasse partie des collectivités retenues dès 2018, comme son projet global est abouti et que son ingénierie et sa gouvernance sont prêtes à mettre en œuvre les premières actions dès 2018.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-042

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. DELBARRE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2018.

OBJET : OPH DE LUNEVILLE A BACCARAT – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES QUARTIERS NIEDERBRONN-ZOLA ET CENTRE ANCIEN DE LUNEVILLE

RAPPORTEUR : M. BREGEARD

Le 18 mars 2016, une convention a été signée entre la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, la Communauté de Communes du Lunévillois, l'OPH de Lunéville et la Ville de LUNEVILLE concernant l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, TFPB, en direction des quartiers Niederbronn-Zola et le Centre Ancien à LUNEVILLE.

Désormais, la loi oblige à faire coïncider la durée de la convention d'abattement de la TFPB à la durée du contrat de ville, c'est-à-dire, jusqu'en 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à ladite convention, joint en annexe.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif à la prolongation de la durée de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers Niederbronn-Zola et Centre Ancien de LUNEVILLE, et ce, jusqu'en 2020.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE.  
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGÉARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. DELBARRE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2018.

**OBJET : ASSURANCES – APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL
ENTRE ORANGE ET LA VILLE DE LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public a été signée entre la Ville de Lunéville et Orange le 1^{er} août 2003 mettant à la disposition d'Orange un local de 20m² dans le clocher de l'église Saint-Jacques pour l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une station relais.

Il est convenu, en son article 8, qu'Orange est chargé « d'assurer l'entretien et l'exploitation de ses équipements, dans les règles de l'art, à ses frais et sous sa seule responsabilité, en s'abstenant de tout ce qui pourrait troubler la tranquillité du site ou nuire à sa bonne tenue ».

Il s'avère que le sous-traitant d'Orange est intervenu sans en avertir les services de la Ville, en utilisant la clé mise à disposition d'Orange. Les travaux ont été effectués sans protection particulière, ni fermeture des portes d'accès à l'orgue.

Ainsi, l'organiste titulaire de l'orgue de l'église Saint-Jacques a pu constater, le 16 mars 2014, les dégâts causés par un empoussièrément récent et excessif de l'instrument suite au nettoyage des fientes de pigeon dans les tours. La période des travaux, très ventée et les courants d'air de forte intensité, ont porté de grosses quantités de poussière sur l'orgue et dans toute sa mécanique, plusieurs tonnes de déchets ayant été évacuées du local de la station relais.

Compte tenu des désordres constatés, la Ville de LUNÉVILLE a procédé aux déclarations du sinistre auprès d'Orange.

Monsieur le Maire précise que le coût total des désordres s'élève à 100 308,00 euros pour le marché de nettoyage et à 9 379,20 euros d'honoraires pour l'assistant à maîtrise d'ouvrage, l'orgue étant classé monument historique, soit un total de 109 687,20 euros.

Il a été proposé dans un premier temps une indemnisation limitée à 50 % pour compenser l'anticipation des travaux de l'entretien nécessaire à effectuer tous les 20 à 30 ans, puis diminuée ensuite d'un abattement à hauteur de 20 % parce que la Ville n'avait pas veillé au dégagement du local et à l'entretien des fermetures empêchant l'accès des oiseaux soit un montant de 43 874,88 euros.

La Ville de LUNEVILLE a contesté cette proposition et a convoqué Orange le 12 janvier 2018 dans le cadre d'une procédure de règlement amiable.

A l'issue de cette réunion, un protocole d'accord transactionnel satisfaisant a été trouvé pour un montant de 65 812,32 euros.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le protocole d'accord transactionnel à conclure avec la Société Orange, comme joint en annexe.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Abstention : Mme DI MARINO),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve le protocole d'accord transactionnel à conclure avec Orange, comme joint en annexe,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE.  
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-044

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. DELBARRE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2018.

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – FONDS D'INITIATIVES CITOYENNES – ASSOCIATION
QUARTIERS SERVICES
RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE**

Depuis 2000, la Ville de Lunéville, avec le concours financier du Conseil Départemental et de l'État (par le biais de la politique de la ville), dispose d'un Fonds d'Initiatives Citoyennes (FIC) qui vise à favoriser la mise en œuvre de projets ponctuels par des associations ou des habitants, contribuant au renforcement du lien social au sein des quartiers.

Ce dispositif a pour objectif de répondre rapidement aux initiatives et aux projets d'habitants qui nécessitent une aide financière tout en évitant les lourdeurs administratives.

La gestion financière du dispositif est déléguée à l'association « quartiers services » qui en fait un bilan annuel auprès des financeurs.

Il est proposé pour 2018, la poursuite du dispositif, dans le cadre de la convention signée en 2017.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le versement d'une subvention municipale de 3 000 € à l'association Quartiers Services afin que cette dernière puisse en assurer la gestion financière,
- précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2018, nature 6574, fonction 523, enveloppe 23160.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGÉARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. DELBARRE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2018.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROGRAMME 2018 DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), mis en œuvre à Lunéville depuis 2008, repose sur l'élaboration de parcours individualisés et personnalisés d'accompagnement scolaire, éducatif, sanitaire et social d'enfants de 2 à 16 ans. L'objectif de ce programme, porté et financé par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), est d'aider les enfants concernés, avec leurs familles, à surmonter ou à atténuer les obstacles de natures diverses qui freinent leur épanouissement.

Suite à l'élaboration du nouveau Contrat de Ville pour la durée 2015-2020, et à la poursuite du PRE confirmé par le CGET, il est demandé à la Ville de Lunéville d'apporter, en plus des valorisations inscrites au bilan annuel, une contribution financière directe au fonctionnement du dispositif.

La Ville de Lunéville propose donc de contribuer au financement du dispositif à hauteur de 12 000 €, étant entendu que cette somme sera versée au Centre Communal d'Action Sociale, chargé de la mise en œuvre du dispositif de Réussite Éducative au niveau local.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le versement d'une subvention municipale de 12 000 € au Centre Communal d'Action Sociale afin de participer au financement du fonctionnement du dispositif de Réussite Educative,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2018, nature 6748, fonction 522, enveloppe 18871.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. DELBARRE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2018.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTION – LUNEVILLE BASEBALL-SOFTBALL ASSOCIATION

RAPPORTEUR : M. BARDOT

L'association Lunéville Baseball Softball organisera son 18^{ème} tournoi de softball balle lente les 3 et 4 mars prochains.

Cette épreuve régionale accueillera 8 équipes mixtes dans les gymnases Bouloche et Mimoun. Soixante hommes et quarante femmes sont attendus sur ces deux jours.

Afin de faire face aux frais d'organisation de cette manifestation, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est estimé à 4 000 €.

La Commission propose une subvention de 250 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer 250 € à l'association Lunéville Baseball-Softball,

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153 et que le versement de cette subvention est conditionné à la présentation d'un bilan auprès du service des Sports.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-047

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. DELBARRE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 février 2018.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Suite à la reprise de la compétence "communication", la Ville de Lunéville a procédé au recrutement, par la voie de l'intégration directe, d'un cadre du centre hospitalier de LUNEVILLE.

Toutefois, l'administration d'origine a sollicité la Ville de Lunéville afin de conserver le bénéfice du concours dudit agent pour une prestation d'une journée de travail par semaine et au maximum durant 5 mois, dans l'attente d'un recrutement.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer avec le Centre Hospitalier une convention de mise à disposition, pour un agent titulaire de la Ville de LUNEVILLE, précisant les conditions de cette mise à disposition.

La présente convention est soumise à l'avis préalable de la commission administrative paritaire. L'accord écrit de l'agent y est annexé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, de mise à disposition du centre hospitalier de LUNEVILLE d'un agent titulaire de la Ville de LUNEVILLE,
- précise que la recette sera imputée chapitre 013, nature 6419, fonction 020.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN

